

Caractéristiques

Nom du modèle : August Connect Wi-Fi

Description : passerelle de connectivité Wi-Fi®/ Bluetooth® intelligente pour les appareils August Home.

Numéro de série : AC-R1

Normes : spécification Bluetooth V4.0 (Bluetooth Smart), Wi-Fi® 802.11(b/g/n) 2,4 GHz

Sécurité : Wpa2, Wep

Interface : Bluetooth® Smart

LED: indique le mode de configuration de l'accessoire sans fil, l'activité continue du réseau et d'autres informations de dépannage.

Consommation : 100-240 V ~ 50-60 Hz 0,1 A

La marque et les logos Bluetooth® sont des marques déposées appartenant à Bluetooth SIG, Inc. et leur utilisation par August Home, Inc. s'effectue sous licence. Les autres marques de commerce et noms commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Wi-Fi® est une marque déposée de Wi-Fi Alliance®.

Environnement

DIMENSIONS : 6 cm (H) x 6 cm (l) x 3.9 cm (L)

POIDS DE L'APPAREIL : 84 g

CERTIFICATION : FCC, IC, UL

TEMPÉRATURE DE FONCTIONNEMENT : 0 à 40 °C

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE : -20 à 70 °C

HUMIDITÉ DE FONCTIONNEMENT : 10 à 85 %

Conformité

DÉCLARATION DE LA FCC SUR LES INTERFÉRENCES

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation de la FCC. Le fonctionnement est soumis à ces deux conditions : (1) Cet appareil ne doit pas causer de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, même si celle-ci peut causer un dysfonctionnement.

Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limites d'un appareil numérique de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour offrir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère et peut émettre de l'énergie de fréquence radio. S'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions, il peut produire des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'existe aucune garantie que de telles interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement cause des interférences nuisibles à la réception radio ou télévisuelle, ce qui peut être déterminé en allumant ou en éteignant l'équipement, l'utilisateur est invité à essayer de corriger ces interférences en prenant une des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'équipement à une prise sur un circuit différent de celui où le récepteur est branché.
- Consulter le fournisseur ou un technicien de la radio ou de la télévision qualifié afin d'obtenir de l'aide.

Avertissement de la FCC : Tout changement ou toute modification non expressément approuvés par le fabricant peuvent annuler le droit de l'utilisateur à se servir de cet équipement.

Cet émetteur ne doit pas être installé à côté de ou encore fonctionner avec, une autre antenne ou un autre émetteur.

Déclaration sur l'exposition aux radiations:

Cet équipement respecte les limites établies par la FCC concernant l'exposition aux radiations dans un environnement non-contrôlé. Cet équipement doit être installé et mis en marche de manière à laisser une distance d'au moins 20 cm entre l'antenne et vous-même.

CONFORMITÉ AUX NORMES D'INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT CANADA

Cet appareil est conforme à la réglementation RSS-210 d'Innovation, Sciences et Développement Canada. Le fonctionnement est soumis à ces deux conditions : (1) Cet appareil ne doit pas causer de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, même si celle-ci peut causer un dysfonctionnement.

Déclaration sur l'exposition aux radiations :

Cet équipement respecte les limites établies par l'IC concernant l'exposition aux radiations dans un environnement non-contrôlé. Cet équipement doit être installé et mis en marche de manière à laisser une distance d'au moins 20 cm entre l'antenne et vous-même.

INDUSTRIE CANADA CONFORME

Ce dispositif est conforme à la norme CNR-210 d'Industrie Canada applicable aux appareils radio exempts de licence. Son fonctionnement est sujet aux deux conditions suivantes: (1) le dispositif ne doit pas produire de brouillage préjudiciable, et (2) ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris un brouillage susceptible de provoquer un fonctionnement indésirable.

Déclaration d'exposition aux radiations:

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 20 cm de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

Modalités



Déclaration de garantie limitée

IMPORTANT : En utilisant la serrure August Connect (l'« Appareil »), vous acceptez d'être lié par les modalités de la garantie limitée décrite ci-dessous. Si vous est en désaccord avec les modalités de cette garantie limitée, vous pouvez renvoyer l'Appareil (non utilisé, dans son état d'origine) dans les trente jours suivant l'achat (ou durant la période de renvoi prévue par le lieu d'achat, selon l'éventualité la plus longue) et obtenir un remboursement conformément à notre politique de renvoi définie dans la section 3 de la présente garantie limitée.

La garantie limitée vous confère des droits juridiques particuliers. Vous disposez peut-être d'autres droits juridiques qui varient selon la province ou la juridiction. Dans la mesure où cela est interdit par la loi en vigueur, aucune exonération, exclusion ou limitation de responsabilité ne s'applique en vertu de la présente garantie limitée. Pour obtenir la description complète de vos droits juridiques, consultez les lois en vigueur dans votre juridiction et adressez-vous à un service approprié de conseil aux consommateurs.

1. Durée et couverture.

Un (1) an de garantie limitée sur le matériel. Sous réserve des modalités complémentaires définies ci-dessous, August offre la garantie limitée suivante:

- uniquement à la personne ou à l'entité ayant acheté l'Appareil auprès d'August ou de l'un de ses revendeurs ou distributeurs autorisés, et
- uniquement pour les Appareils achetés et livrés à l'utilisateur final aux États-Unis ou au Canada.

2. Garantie limitée.

August garantit l'Appareil contre les défauts de matériaux et de fabrication, dans des conditions normales d'utilisation, pour une période de un (1) an à compter de la date d'achat (« Période de garantie »). Si l'Appareil est renvoyé à August au cours de la Période de garantie précisée ci-dessus et qu'August établit que l'Appareil est défectueux, August réparera l'unité ou la remplacera par une serrure August Connect neuve ou remise à neuf. Si la Période de garantie a expiré ou qu'elle ne s'applique pas pour toute autre raison conformément à l'étendue et aux limitations de la garantie (définies ci-dessous), nous vous retournerons l'Appareil. Pour en savoir davantage sur cette garantie, consultez le www.august.com/support.

3. Procédure pour le service de retour et de garantie.

Veillez consulter les ressources d'aide en ligne à l'adresse www.august.com/support avant de recourir au service de garantie. Pour bénéficier du service de garantie, vous devez d'abord obtenir un numéro d'autorisation de retour de marchandise (ARM) auprès d'un agent du service à la clientèle (ASC) d'August. Les coordonnées du service à la clientèle se trouvent à l'adresse www.august.com/support. August peut essayer de résoudre un problème couvert par la garantie avant de fournir un numéro ARM. Il est possible qu'August vous demande des renseignements supplémentaires. Un numéro ARM reste valide pendant trente jours après son émission. Une fois que vous disposez d'un numéro ARM, vous devez expédier votre Appareil et tous ses accessoires port payé, avec une preuve d'achat, dans leur emballage d'origine ou dans un emballage offrant le même niveau de protection, au distributeur autorisé désigné par l'ASC. Un accessoire manquant peut retarder le traitement du renvoi et donner lieu à un crédit dû à August ou à l'émission d'une facture correspondant à l'accessoire manquant.

Au cours du service de garantie, August peut utiliser des pièces de rechange et les pièces remplacées deviendront alors la propriété d'August. Les pièces de rechange fournies par August peuvent être neuves ou remises à neuf et de qualité équivalente. Il peut aussi s'agir de pièces différentes qui disposent de fonctions et de caractéristiques compatibles. Vous serez tenu de rembourser à August les examens, les essais et les réparations d'un équipement renvoyé et pour lequel August établit qu'il n'existe aucun défaut ou que l'une des exclusions de la garantie décrites ci-dessous s'applique (vous serez également tenu de payer les frais

d'envoi et de manutention). Dans tous les cas, la décision d'August quant à l'état défectueux ou non de l'équipement et à la couverture par la garantie est définitive. Tout équipement de remplacement est garanti en vertu des présentes pour une période de un (1) an à partir de la date d'expédition. August se réserve le droit de modifier la méthode de service de garantie qui vous est fourni, ainsi que l'admissibilité de l'Appareil à bénéficier d'une méthode de service particulière.

4. Étendue et limitation de la garantie.

La garantie sur cet Appareil est limitée à la réparation et au remplacement des Appareils défectueux décrits dans la section sur la garantie limitée ci-dessus. Cette garantie ne couvre pas la formation et l'éducation du client, la configuration et le réglage, ni les problèmes de signal ou de réception. La serrure intelligente August Connect and August Smart Lock n'est pas conforme aux normes ANSI et BHMA et doit être correctement installée et utilisée avec une serrure intelligente certifiée et fonctionnant correctement. Vous êtes responsable de l'adéquation de la serrure et des autres composants, matériels, logiciels et services de tiers que vous choisissez, ainsi que de leur installation et de leur efficacité.

Cette garantie ne couvre pas les dommages (i) provoqués par des catastrophes naturelles, ou d'autres causes raisonnablement indépendantes de notre volonté, telles que des pannes du service Internet ou de courant, des guerres, des émeutes, des actes terroristes, des grèves, des tremblements de terre, des inondations ou d'autres cas de force majeure, un accident, un mauvais usage, un usage abusif, la négligence, l'usage commercial, ou la modification de l'Appareil ou de l'une de ses parties; (ii) causés par le produit, le service ou le système d'un tiers, l'utilisation de l'Appareil dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu ou prévu, l'usage dans des conditions de température, d'humidité ou d'environnement inadéquates, l'utilisation de l'Appareil d'une manière non conforme aux instructions écrites fournies par August (au moment de l'achat ou sur son site Internet www.august.com/support). Cette garantie ne couvre pas les défauts dus à l'usure normale ou au vieillissement. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par une réparation, une mise en fonctionnement ou un entretien inappropriés, le branchement à une alimentation de tension inadéquate ou, dans la mesure où la loi l'autorise, une tentative de réparation par une personne autre qu'un distributeur autorisé par August à réparer votre Appareil. Cette garantie ne couvre pas les pièces d'usure (telles que les batteries). Cette garantie vous confère des droits juridiques particuliers, et vous pouvez également disposer d'autres droits qui varient d'une province (ou d'une juridiction) à l'autre.

5. Exonération de garanties.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'AUTORISE, CETTE GARANTIE ET LES RECOURS MENTIONNÉS SONT EXCLUSIFS ET SE SUBSTITUENT À TOUTE AUTRE GARANTIE, TOUT AUTRE RECOURS ET TOUTE AUTRE CONDITION, QU'ILS SOIENT VERBAUX, ÉCRITS, LÉGAUX, EXPLICITES OU IMPLICITES. AUGUST REJETTE TOUTE GARANTIE LÉGALE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, AINSI QUE LES GARANTIES CONTRE LES DÉFAUTS CACHÉS OU LATENTS, DANS LA MESURE OÙ LA LOI L'AUTORISE. DANS LA MESURE OÙ DE TELLES GARANTIES NE PEUVENT PAS ÊTRE REJETÉES, AUGUST LIMITE LA DURÉE ET LES RECOURS DE CES GARANTIES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE ET, À LA DISCRÉTION D'AUGUST, AUX SERVICES DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DÉCRITS CI-DESSUS. CERTAINES PROVINCES OU CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE (OU SES CONDITIONS). PAR CONSÉQUENT LES RESTRICTIONS MENTIONNÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.

6. Limitation des dommages.

OUTRE LES EXONÉRATIONS DE GARANTIES CI-DESSUS, ET DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, NI AUGUST NI SES FOURNISSEURS NE SAURAIENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EU ÉGARD AUX OBJETS DE CETTE ENTENTE OU AUX MODALITÉS QUI EN DÉCOULENT, EN VERTU D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, DE NÉGLIGENCE, DE STRICTE RESPONSABILITÉ ET DE TOUTE AUTRE THÉORIE LÉGALE, (A) DE

LA PERTE OU DE L'INEXACTITUDE DE DONNÉES OU DES COÛTS DE REMPLACEMENT DES BIENS, DES SERVICES OU DE LA TECHNOLOGIE, NI (B) DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DE LA PERTE D'EXPLOITATION, DE REVENUS OU DE PROFITS. CETTE DISPOSITION S'APPLIQUE MÊME SI AUGUST A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE GLOBALE D'AUGUST EN VERTU DES PRÉSENTES NE PEUT PAS EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT ORIGINAL DE L'APPAREIL AYANT CAUSÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINES PROVINCES OU CERTAINS PAYS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. PAR CONSÉQUENT, LES RESTRICTIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.